Motion du 15 janvier 2008 de MM. Simon Brandt, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey et Mme Nathalie Fontanet: «Un écoquartier Artamis sur un site totalement décontaminé!»

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 15 janvier 2008)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le projet d'assainissement définitif du géologue cantonal est à bout touchant et que les travaux sur le site d'Artamis doivent avoir lieu obligatoirement pendant le chantier du tram attenant, c'est-à-dire en 2008;
- les différentes variantes d'assainissement proposées par le géologue cantonal;
- que la dépollution, doublée de la décontamination, doit être totale et dans le respect des principes de développement durable et de l'Agenda 21;
- que le futur site d'Artamis pourrait accueillir quantité de nouveaux logements dans un écoquartier digne de ce nom;
- qu'il ne saurait y avoir de demi-mesures en matière de développement durable et de logement;
- que ce terrain représente une rare occasion de construire en ville;
- que l'aménagement de ce futur site doit également répondre à des critères économiques et ne pas être une charge pour la Ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assurer une dépollution et une décontamination totale du site d'Artamis;
- d'aménager un écoquartier sur le site en s'inspirant, par exemple, des modèles réussis dans d'autres pays qu'il aura visités lors de son voyage en janvier 2008;
- de construire du logement mixte sur le site, à densité suffisante et avec un objectif de rentabilité, notamment via de futures retombées fiscales.